

Tout le monde en parle



A la une

LES RIPT D'ANFAPLACE LIVING RESORT, UNE PREMIÈRE AU MAROC !



Les Résidences Immobilières de Promotion Touristique (RIPT) d'AnfaPlace, une nouvelle formule d'investissement intelligente puisque sûre et rentable, fait son entrée au Maroc grâce à AnfaPlace Living Resort. Placées sous le signe de l'innovation, de la rentabilité assurée et de l'excellence des prestations qui y sont rattachées, les RIPT d'AnfaPlace ouvrent de nouveaux horizons à une clientèle privilégiée, désireuse de concilier investissement et rentabilité, au sein du projet le plus en vogue de la métropole.

En effet, les RIPT d'AnfaPlace constituent à bien des égards, une réelle opportunité d'investissement au Maroc ; notamment à travers un partenariat conclu avec PESTANA, opérateur portugais de référence et leader européen de la gestion d'hôtels et de résidences touristiques de luxe. Ainsi, PESTANA gèrera pour le compte des propriétaires des RIPT d'AnfaPlace, leur appartement, et ce, de manière à leur assurer une rentabilité garantie en plus d'un variable en fonction du chiffre d'affaires annuel. Par ailleurs, les

La Presse En Parle

L'ECONOMISTE

08/07/10

« Inveravante et le groupe portugais PESTANA ont conclu un accord pour la gestion des résidences immobilières de promotion touristique (RIPT) du projet AnfaPlace Living Resort à Casablanca. Cet accord matérialisera l'entrée au Maroc d'un opérateur de référence jouissant d'une expérience dans la gestion d'hôtels et de résidences touristiques. »

LE SOIR

08/07/10

« ... Badr El Ouazzani, Directeur Exécutif Inveravante Maroc indique, dans un communiqué : « associer les résidences touristiques d'AnfaPlace à un opérateur de cette qualité est un gage de réussite pour ce produit touristique nouvellement introduit au Maroc ». Ajoutant : « Nous continuerons à œuvrer pour drainer vers le Maroc de nouvelles enseignes leaders dans leurs domaines d'activités, nous permettant ainsi de consolider notre positionnement en tant qu'acteur de référence du secteur de l'immobilier et du tourisme dans notre pays. » »

Aujourd'hui

08/07/10

« ... Le groupe PESTANA gèrera, pour le compte des propriétaires des RIPT d'AnfaPlace, de façon à leur assurer une rentabilité garantie en plus d'un variable en fonction du chiffre d'affaires annuel. »

Commercialisé par

CBRE
CB RICHARD ELLIS

Conçu par

Foster + Partners

Un projet

INVERAVANTE

0522 946 946

...A la une

futurs propriétaires auront l'opportunité de récupérer plus de 50% de leur investissement de départ après 9 ans, période à laquelle ils pourront exploiter leur bien à leur guise. Aussi, les acquéreurs ont droit à une période d'usage personnel annuel spécifiée dans leur contrat, période pendant laquelle ils auront la possibilité d'exploiter leur bien ou encore de bénéficier d'un séjour équivalent dans l'une des résidences gérées par PESTANA à travers le monde. Il n'est pas sans rappeler que les RIPT mettent à la disposition des futurs propriétaires une offre résidentielle des plus attrayantes. Démarrant à partir de 2 MDHS, les appartements situés en front



de mer sont de haut standing et se dotent d'une à deux chambres avec terrasse, piscine et parking privés. Entièrement meublés et équipés, ils seront commercialisés par le prestigieux cabinet CB Richard Ellis. Outre ces composantes uniques, les futurs résidents pourront également bénéficier de prestations hôtelières haut de gamme en tout temps. Intégrées au sein d'un projet exclusif et assorties d'avantages exceptionnels en termes de rentabilité, les Résidences Immobilières de Promotion Touristique d'AnfaPlace Living Resort représentent indéniablement l'investissement le plus intelligent de Casablanca.

Focus sur...

PESTANA... PLUS QU'UN LEADER, UNE SIGNATURE DE RENOMMÉE INTERNATIONALE !



C'est à PESTANA, leader européen et 1er leader portugais de la gestion de complexes hôteliers et de loisirs de haut standing à travers le monde, qu'AnfaPlace Living Resort a confié la gestion locative de ses résidences immobilières de promotion touristique (RIPT). Groupe PESTANA n'a cessé d'évoluer, connaissant en l'espace de 10 années seulement, avec l'acquisition de nombreux hôtels, golf, resorts, chalets, résidences privées... une notoriété internationale,

devenant fin 2008, avec un actif de 88 propriétés et 9143 chambres, le plus grand groupe hôtelier et de loisirs portugais. Aujourd'hui, pour sa première implantation au Maroc, c'est à AnfaPlace Living Resort que le Groupe a choisi d'apporter tout son savoir-faire et sa grande expérience en matière de gestion locative pour offrir aux futurs résidents, des prestations de premier choix dans les meilleures conditions qui soient en termes de rentabilité et de garantie, et ce, au sein d'un complexe résidentiel d'exception à Casablanca.



HOTELS

| | |
|----------------------------------|-----------|
| MADEIRA | 11 |
| ALGARVE..... | 8 |
| LISBON, CASCAIS, PORTO | 5 |
| POUSADAS..... | 44 |
| TOTAL PORTUGAL..... | 68 |
| BRAZIL | 10 |
| VENEZUELA..... | 1 |
| ARGENTINA | 1 |
| MOZAMBIQUE | 3 |
| SAO TOMÉ..... | 3 |
| SOUTH AFRICA..... | 1 |
| CABO VERDE..... | 1 |
| TOTAL INTERNATIONAL | 20 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 88 |

LE SAVIEZ-VOUS ?

LES RIPT SELON LA LOI MAROCAINE...



La Résidence Immobilière de Promotion Touristique (RIPT), telle que définie par la loi, est : « Il s'agit d'une résidence dont les unités de logements appartiennent à un ou plusieurs copropriétaires et dont un pourcentage minimal d'unités de logement, fixé par voie réglementaire, qui ne peut être inférieur à 70%, est géré par une société qui assure l'homogénéité de la résidence et la permanence de son exploitation ».

Les éléments clés de la loi 07-01 édictant des mesures particulières relatives aux résidences immobilières de promotion

touristique sont résumés comme suit :

- Trois acteurs pour le développement de ce produit : la société de promotion, l'acquéreur et la société de gestion.
- La société de promotion doit désigner avant le début de la mise en vente des unités de logement sises dans la RIPT, celles relevant du pourcentage (70% au moins) prévu par voie réglementaire et nomme une société chargée de la gestion desdites unités pour une durée minimale de neuf ans. Elle reste responsable de la nomination d'une nouvelle société de gestion en cas de défaillance de la première pendant une durée de neuf ans au moins, à compter de la date du contrat de vente de la première unité de logement.
- L'acquéreur donne en location son unité de logement à la société de gestion moyennant un contrat de bail.
- La société de gestion est une entité morale qui assure la gestion hôtelière des unités de logement données en location par les acquéreurs. En outre, et étant syndic de la copropriété, elle assure l'entretien, le fonctionnement et l'administration des parties communes et déduit du montant des loyers les frais de syndic.
- L'ameublement est à la charge de la société de gestion et ce, en vue d'une homogénéité des unités de la RIPT ;
- Par mesure de protection pour les acquéreurs, la société de gestion doit :
 - Garantir un loyer fixe minimal. D'autres formes de loyer variable en sus n'étant pas exclus ;
 - Etre titulaire d'une licence devant être accordée par l'Etat ;
 - Justifier d'une garantie financière.